



TRAIL DES LÔNES

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Présentation

L'association TEAM RUNNING PILAT organise une nouvelle édition du Trail des Lômes à Saint Pierre de Bœuf (42520) le 8 mai 2025. Les différentes épreuves proposées dans le cadre de cette manifestation sont les suivantes :

- ✓ « La Vigneronne », trail de 24km pour 1000m de dénivelé, départ à 09h.
- ✓ « La Pétribocienne », course nature de 10km pour 280m de dénivelé, départ à 10h00.

Le départ des courses sera donné sur la base de loisirs de Saint Pierre de Bœuf, face au plan d'eau. L'arrivée sera également jugée au plan d'eau.

Article 2 : Inscriptions

La participation à la manifestation est conditionnée à :

- Catégorie d'âge

Les participants doivent être nés :

- ✓ avant 2010 pour la Pétribocienne soit à partir de la catégorie cadet (16 ans)
- ✓ avant 2006 pour le Trail des Vignerons soit à partir de la catégorie espoir (20 ans)

Obligation pour les concurrents mineurs de remettre lors de l'inscription l'autorisation parentale.

- Certificat médical

Chaque participant doit être en possession soit :

- d'une licence Athlé-compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une attestation papier ou électronique indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation. Le PPS est retrouvable sur <https://pps.athle.fr>

Aucun autre document ou licence ne peut et ne sera accepté.

- Droit d'inscription

Inscription possible par Internet sur le site www.chronopuces.fr

Le droit d'inscription par Internet (frais bancaires inclus) est de :

- ✓ La Pétribocienne: 11€ avant le 1^{er} mars 2025 et 13€ après
- ✓ La Vigneronne : 20€ avant le 1^{er} mars 2025 et 24€ après

Une majoration de 3€ sera appliquée pour toute inscription sur place dès 7h le 8 mai à la salle des Gravières.

Les inscriptions seront définitives et non remboursables.

Un superbe T-Shirt technique sera offert aux **400** premiers inscrits au Trail des Lômes.

- Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions par Internet est fixée au 06/05/2025 à 00h00 pour l'ensemble des épreuves. Sur place, la possibilité d'inscription s'achèvera 30 minutes avant le départ de chaque course et dans la limite des places disponibles soit 600 dossards cumulés sur les 2 courses.

- Abandon

En cas d'abandon, le ou la participante devra se manifester auprès de l'organisation dès son retour au village course. La non-restitution de la puce de chronométrage sera facturée 20€.

- Sécurité

Sur les portions de parcours ouvertes à la circulation, les concurrents devront se conformer au code de la route. Matériel : Réserve d'eau obligatoire sur la Vigneronne, bâtons interdits sur les 2 parcours. Assistance autorisée uniquement au point kilométrique n°10 (zone de ravitaillement).



TRAIL DES LÔNES

Article 3 : Courses enfants

3 courses enfants gratuites (inscriptions sur place) seront organisées à l'issue de la course adulte à partir de 11h30 :

- ✓ une course pour les enfants nés entre 2012 et 2014 : 1500 mètres environ
- ✓ une course pour les enfants nés entre 2015 et 2017 : 1000 mètres environ
- ✓ une course pour les enfants nés en 2018 et après : 400 mètres environ.

Article 4 : Ravitaillements

Sur la Vigneronne, un ravitaillement au 10^{ème} kilomètre. De plus, un ravitaillement accueillera l'ensemble des coureurs à l'arrivée. Gobelet personnel obligatoire sur les ravitaillements.

Article 5 : Récompenses

L'Association CHRONOPUCES assurera le chronométrage électronique de la course. Un classement scratch et par catégorie sera affiché à l'issue de la course, sur la zone d'arrivée.

- *Challenge Village* sur la Pétribocienne : 3 premières femmes et hommes résidant à Saint Pierre de Bœuf
- Seront récompensés sur la Pétribocienne et la Vigneronne : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch ainsi que le premier homme et première femme de chaque catégorie (pas de cumul).

La remise des prix se fera à partir de 12H. Les résultats seront consultables le soir sur le site www.teamrunningpilat.fr

Article 6 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 7 : Image

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Par image, il convient d'entendre tous les supports : photos, films..., y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés au Trail des Lômes. Cette autorisation est donnée pour le monde entier et une durée de 30 ans.

Article 8 : Parking et douches

Parkings et douches, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur, à la salle polyvalente de Saint Pierre de bœuf (à proximité du camping). Parkings également à la base de loisirs, face au plan d'eau.

Article 9 : Engagements

En cas de force majeure, événement climatique, catastrophe naturelle ou toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice et remboursement de son engagement. Tout(e) concurrent qui s'inscrit au Trail des Lômes reconnaît avoir connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

Article 10 : Ethique de course

Chaque coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra apporter secours à la victime et avoir le comportement le plus approprié (avertir un signaleur, joindre le PC de course, ..).